



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Réunion 27 septembre 2022

Déclaration sur le pouvoir d'achat

Nous renouvelons nos demandes concernant le pouvoir d'achat comme nous l'avons déjà fait dans les nombreux courriers dont le premier datait du 3 avril 2022.

En août 2022, L'INSEE a confirmé que la hausse des prix à la consommation s'est accélérée en juillet pour atteindre 6,1 % sur 1 an.

En août également, les prix des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution ont augmenté de 8,1 % sur un an.

Face à cela, le groupe se porte bien et annonce des résultats records du 1^{er} semestre :

- Un chiffre d'affaires net de 88 Milliards d'Euros, en hausse de 17 %,
- Un résultat opérationnel courant de 12,4 Milliards d'Euros en hausse de 44 % avec une marge opérationnelle de 14,1 %
- Un bénéfice net de 8 Milliards d'Euros en hausse de 34 %,
- Un Free cash-flow industriel de 5,3 Milliards d'Euros

Notre groupe ne doit pas rester indifférent face aux difficultés des salariés. Ce sont eux qui génèrent les bénéfices du groupe. Stellantis doit donc les protéger et leur assurer un bon niveau de vie en retour. Cela fait 2 ans que la CFDT refuse de signer l'accord salarial l'estimant insuffisant au vu de l'évolution de la société.

La CFDT demande :

- une augmentation de salaire pour tous les salariés, y compris les intérimaires, couvrant l'inflation 2022.
- une Prime du Pouvoir d'Achat permettant de rattraper les pertes engendrées cette année.
- Le versement de l'intégralité des AI et PROMO liée a l'accord salarial 2022 dès le mois octobre.
- Devant les hausses du coût des énergies, la CFDT demande une revalorisation des indemnités de télétravail. L'organisation prévue par l'entreprise cette hiver (AP, télétravail, etc...) face aux coûts de l'Energie va répercuter ce coût sur les salariés qui seront forcer de télétravailler ou de subir chômer.

Pour la CFDT le Groupe STELLANTIS doit apporter des réponses aux sollicitations des salariés pour calmer la grogne qui monte dans toute les CSP.